



# « Code de bonne conduite »... quand Laurent Mignon prend les salarié-es pour des demeurés !

14 mai 2019



Le groupe BPCE, par la voie de Laurent Mignon, met en place unilatéralement un code de conduite et d'éthique avec pour objectifs :

□ de dicter leur conduite aux salarié-es, postures et éléments de langage compris : véritable politique de confiscation de la pensée !

□ de protéger la réputation du Groupe (ou plutôt ce qu'il en reste), les dirigeants successifs s'étant eux-mêmes chargés de la ternir en étant grandement à l'origine des crises financières successives. Et oui, « quand tout est spéculation, tout est crise » !

Plus qu'un « code de bonne conduite », c'est bien à une pure stratégie défensive à laquelle nous assistons au travers d'une communication qui vise à masquer une réalité peu reluisante. Avant le nôtre, d'autres Groupes à la réputation ternie (« bousillage » écologique et social) s'en sont dotés, croyant redorer leur blason auprès du grand public : Total, Areva, L'Oréal, Suez, Alcatel, France Télécom ainsi que le marchand d'armes Thalès. Ici, l'éthique est un terme instrumentalisé pour se reconstruire une virginité. Après la démarche hygiéniste et faussement compassionnelle de la QVT (Qualité de Vie au Travail) pondue par la ministre du travail Murielle Pénicaud, le « code de bonne conduite » est bien le nouveau talc marketing. What else ?

Alors ce code de conduite suffira-t-il à redorer le blason de BPCE ?

Rien n'est moins sûr, quand on sait que la réputation se construit dans le temps et que la confiance en est le socle ; et ça, aucune stratégie marketing ne pourra la décréter.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces dernières années BPCE aura savonné sa propre réputation. Le catalogue étant trop épais, nous vous proposons juste le menu « best off » :

□ l'« ubérisation » et la digitalisation à marche forcée pour la banque de détail au seul profit de la spéculation « Natixienne » et son corollaire, la suppression de 400 agences et 4 000 emplois d'ici à 2020

alors que les résultats financiers se comptent en milliards,

□ les nombreux scandales tels que les prélèvements abusifs d'agios, les malencontreuses erreurs de TEG (dont les associations de consommateurs se sont fait l'écho), les commissions occultes des fonds à promesses (non tenues bien sûr), les résultats financiers indécents sans aucune redistribution, les activités dans les paradis fiscaux, les investissements à fonds perdus dans la néo-banque Fidor (230 millions d'€ de pure perte), le projet Smith consistant à faire racheter aux CE et BP leur propre fonds de commerce, la débâcle des banques africaines (à minima 100 millions d'€) ... et que dire de la prime « gilets jaunes » que l'employeur a versée d'une main fébrile et reprise aussitôt de l'autre sur le variable, pendant que la rémunération de Mignon et des membres des directoires locaux se bonifient allègrement. Chacun aura compris qu'affirmer de grands principes moralisateurs ne dit rien de leur application effective sur le terrain.

Alors avec son « code de bonne conduite » BPCE peut-il nous sauver ?

A en juger par le comportement de nos dirigeants, c'est mal barré : « La gouvernance d'une banque a un poids considérable dans l'appréciation de la réputation (...) La responsabilité des actions menées par l'entreprise pour gérer et investir dans sa réputation est directement imputée au dirigeant de l'entreprise » ... et c'est une étude réalisée pour le secteur bancaire qui le dit ! Que les patrons montrent l'exemple d'abord !

Quand les patrons-voyous nous donnent des leçons de bonne conduite !

Ne soyons pas dupes. En réalité, ce code pudibond cherche à séduire les actionnaires en envoyant un signal aux marchés financiers pour affirmer que BPCE maîtrise la situation et qu'il n'y aura pas de débordements (jaune ou autre). Laurent Mignon se prend-il pour le législateur ? Pas de doute quand on sait l'influence des lobbies des entreprises du CAC 40 et du SBF 120 sur le pouvoir législatif. Au-delà de se donner bonne conscience, ce code bourré d'intentions à 2 balles et de valeurs consensuelles sert surtout à exonérer les patrons des conséquences de leurs propres décisions. Tellement facile de se défausser sur les salarié-es qui n'auraient pas respecté le « code de bonne conduite » en cas de réclamation client ou d'un simple différend avec un manager zélé. Cette logique de criminalisation du salarié contribue à mettre en place un environnement de surveillance généralisée sans se soucier de savoir si les conditions réelles de travail permettent aux salarié-es de respecter ce code. Il n'est qu'une énième « privatisation » de ce qu'il reste du code du travail, exacerbant une violence sociale et économique grandissante. Le contexte social actuel extrêmement policé en est la triste illustration.

La mise en place de cet artifice par BPCE sonne comme un aveu : ils peinent manifestement à constituer une véritable culture d'entreprise. Et pour cause, après avoir pendant des années exciter les rivalités entre salarié-es, individualisé les rémunérations, pratiqué le maccarthysme syndical, comment s'étonner d'une perte d'appartenance ? A présent que les salarié-es sont isolé-es, on ne peut plus s'adresser à eux comme à un collectif... alors quoi de mieux qu'un peu d'autocensure ? En matière de confiscation de la pensée, de prescription comportementale et de prolifération technocratique digitale... Orwell n'aurait pas fait mieux.

Sans transition et pour le plaisir, on vous glisse le lien vers le dernier rapport de l'observatoire des métiers de la banque sur « L'image ternie de la fonction RH » :

[http://www.observatoire-metiers-banque.fr/f/etudes/sf/plus/s/fonction\\_RH](http://www.observatoire-metiers-banque.fr/f/etudes/sf/plus/s/fonction_RH)

CE CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE EST UN PIÈGE.

CONTACTEZ-NOUS S'IL EST UTILISÉ CONTRE VOUS.

L'équipe SUD-Solidaires BPCE

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Code-de-bonne-conduite-quand-Laurent-Mignon-prend-les-salarie-es-pour-des>